



Règlement des frais 2026

Cotisation de base (forfait annuel)

Cotisation de base (cantons avec contrôle PER en un mandat de contrôle)	forfaitaire	CHF	80.00
Cotisation de base (cantons avec contrôle PER en deux mandats de contrôle)	forfaitaire	CHF	90.00
par ha (max. 60 ha)	par ha	CHF	1.20
par UGB (max. 40 UGB), pas de frais si le canton prend en charge les coûts du contrôle de la protection des animaux	par UGB	CHF	1.00

Contributions aux programmes de droit public (forfait annuel)

Contribution au bien-être des animaux SST	forfaitaire	CHF	10.00
Contribution au bien-être des animaux SRPA	forfaitaire	CHF	10.00
Mise au pâturage (part élevée de sorties et de pâturage)	forfaitaire	CHF	10.00
Contribution à la qualité du paysage	forfaitaire	CHF	10.00
Mise en réseau	forfaitaire	CHF	10.00
Utilisation efficace de l'azote Grandes cultures (bilan azote à 90%)	forfaitaire	CHF	5.00
Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture approprié du sol sur terres ouvertes	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture du sol Légumes	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture du sol Vigne	forfaitaire	CHF	5.00
Techniques de conservation des sols dans les Grandes cultures	forfaitaire	CHF	5.00
Grandes cultures : renoncer aux herbicides	forfaitaire	CHF	5.00
Grandes cultures : renoncement aux PPh (anciennement Extenso)	forfaitaire	CHF	5.00
Cultures permanentes : aides selon l'agriculture biologique	forfaitaire	CHF	5.00
Cultures perm. : renonciation aux insecti-, acari-, fongicides après la floraison	forfaitaire	CHF	5.00
Spezialkulturen: Herbizidverzicht	forfaitaire	CHF	5.00
Légumes et baies : Renoncer aux insecticides, acaricides	forfaitaire	CHF	5.00

Estivage (par contrôle)

Frais de base, y compris déplacement, préparation et suivi	forfaitaire	CHF	130.00
Contrôle de l'estivage après le temps effectif	par heure	CHF	90.00

Contributions aux programmes de droit privé (par contrôle)

IP Suisse Biodiversité	forfaitaire	CHF	100.00
IP Suisse Porcs engraissement et élevage	forfaitaire	CHF	232.00
IP Suisse Porcs engraissement ou élevage	forfaitaire	CHF	172.00
SwissGAP, Suisse Garantie Commercialisateur	par heure	CHF	90.00
Inscriptions tardives pour les mandats de contrôle de labels	forfaitaire	CHF	50.00

Contributions de programmes de droit privé (forfait annuel)

IP Suisse Exigences de base	forfaitaire	CHF	25.00
IP Suisse Légumes et fruits	forfaitaire	CHF	40.00
IP Suisse Pommes de terre	forfaitaire	CHF	40.00
IP Suisse Betteraves sucrières	forfaitaire	CHF	20.00
IP Suisse Céréales et colza	forfaitaire	CHF	20.00

Aniterra AGMoserstrasse 21 3421 Lyssach Hauptsitz

Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil

058 510 03 30 info@aniterra.ch aniterra.ch

IP Suisse Viande (sans porcs)	forfaitaire	CHF	40.00
IP Suisse Lapins	forfaitaire	CHF	40.00
IP Suisse Lait des prés	forfaitaire	CHF	20.00
Tappis vert	forfaitaire	CHF	15.00
Haut tige Suisse	forfaitaire	CHF	10.00
AQ-VS	forfaitaire	CHF	25.00
Suisse Garantie Céréales panifiables, colza, tournesol, lin, œufs	forfaitaire	CHF	10.00

Contrôles supplémentaires (contrôles de suivi, nouvelles inscriptions, etc.)

Forfait de déplacement	forfaitaire	CHF	40.00
Frais de base et 1 heure en exploitation	forfaitaire	CHF	90.00
Temps de contrôle supplémentaire	par heure	CHF	90.00

Mandats spéciales

Contrôleurs et personnel du bureau	par heure	CHF	90.00
Cadre	par heure	CHF	120.00

Divers

Clarifications sur la protection des eaux ou des animaux (spécialiste)	par heure	CHF	90.00
Calcul Bilan de fumure / Bilan fourrager (par bilan)	forfaitaire	CHF	80.00
zusätzliche, weit entfernte Produktionsstätten (pro zusätzlichen Standort Entfernung > 10km)	forfaitaire	CHF	50.00
Non-conformités Protection des eaux - Frais d'administration	forfaitaire	CHF	40.00
Supplément contrôles express	forfaitaire	CHF	100.00
1er rappel	forfaitaire	CHF	10.00
2e rappel	forfaitaire	CHF	20.00
Frais de poursuite	forfaitaire	CHF	150.00

Frais spécifiques pour les exploitations dans le canton de Berne

Contrôles d'utilisation des surfaces de protection de la nature (sur la SAU), forfait annuel	forfaitaire	CHF	5.00
--	-------------	-----	------

Frais spécifiques pour les exploitations dans le canton de Lucerne

Contribution au programme Contrat de lac	forfaitaire	CHF	40.00
Contribution au programme Échantillons de sol	forfaitaire	CHF	60.00
Contribution au programme AOP Sbrinz	forfaitaire	CHF	50.00

Autre

Autres programmes selon les directives des cantons, fiches techniques et accords avec les donneurs d'ordre.

Tous les prix sont hors TVA 8.1%.

Tous les documents importants sur
aniterra.ch/fr/preparation-du-contrôle